

Règlement Infernal du bois



	01/09/2026	01/12/2026	Du 15/01 au 31/03/2027
Infernal 6h00	18€	20€	25€
Pénible 3h00	15€	17€	22€
Cerisiègne 2 tours	13€	15€	18€



« Certains viennent courir... d'autres viennent défier le Bois. »

*Organisation, parcours et balisage, ravitaillements, sécurité, postes de secours, récompenses et catégories, chronométrage, pointage et suivi, etc. Vous trouverez ici le règlement de course complet défi Infernal du bois 2027

Toute inscription à l'une des courses Infernal du bois, implique l'acceptation tacite de ce règlement

 « *Ici, ce n'est pas le chrono qui vous attend... c'est le Bois.* » 

1 – Lieu, date, nature et horaires des compétitions

- 04 Avril 2027 : Chierry : Départs & Arrivées chemin des Mariniers Chierry 02400.

Horaires des départs : boucle 6 km pour 290 D+

8h00 : Infernal 6h00

9h00 : Pénible 3h00

10h00 : Cerisiègne 2 tours

– Droits d'inscriptions

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit

Ouverture des inscriptions le 01/09/2026

100 dossards seront disponibles pour l'évènement Infernal du bois 2027



« Ici, la nature décide. À toi de tenir jusqu'au bout. »

2 – Organismes

Association Chierry j'y cours

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée

a – Catégorie d'âge Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure le jour de l'épreuve, licenciée ou non.

b – Participation

Chaque participant gère son temps de course avec ou sans repos. Le classement s'effectuera sur la distance réalisée en 6h00 // 3h00 ou 2 tours.

Ouverture remise des dossards 7h30 le 04/04/2027 sur l'aire Départ & Arrivée. Chemin des Mariniers Chierry 02400.

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit : - D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. - D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »), mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : en cours de validité

Pour des raisons de sécurité, aucun transfert d'inscription ne peut être réalisé. Un contrôle d'identité pourra être réalisé à l'arrivée des concurrents, le jour de l'épreuve

.

c – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi 31 Mars 2027, ou avant si plus de dossards disponibles (100)

d – Athlètes handisports Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

e– Dossard L'athlète devra porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité sur le devant du maillot.

f – Acceptation du présent règlement Au moment de la validation de son inscription, le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 Assurances :

Les organisateurs sont assurés par une responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement. Sécurité : Elle sera assurée par, médecin et les signaleurs situés sur le parcours, tous en liaison téléphonique. La traversée de la rue Maurice Clausse sera protégée par les signaleurs, chacun devra obligatoirement respecter le code de la route.

Recommandations importantes

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que pour tout vol pouvant survenir le jour de la course. Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès au lieu de l'accident. En conséquence, il ne pourra y avoir aucun recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours. Les participants doivent s'assurer avant le départ que leur état de santé les autorise à participer à cette course. Attention le parcours proposé est exigeant et réservé aux coureurs expérimentés, aguerris ou habitué à ce type effort. Et communiquera ces règles à chaque participant par mail et via les réseaux sociaux.

ANNULATION & Modification COURSE :

Circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation d'épreuve pour cause d'épidémie, d'acte de terrorisme, de sécurité publique, d'évènement climatique exceptionnel, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, aucun remboursement ne sera possible, report pour l'année suivante.

Distances 6.km pour 290D+

« La distance de cette boucle a été prise avec une montre GPS, il se peut que votre instrument de mesure rajoute ou retire quelques mètres, ne nous en tenez pas rigueur. Les nombreux sites, chemins et sentiers traversés ou empruntés sont soit privés, soit communaux, afin de rendre le parcours propre, les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter les propriétés. Il en est de même pour la faune et la végétation en place.

***Pour des raisons de sécurité les parcours peuvent être modifié jusqu'aux derniers jours avant l'Infernal du bois. Les plans des parcours sont consultables sur notre site**

6– Chronométrage : Par nos soins.

7- Matériel obligatoire.

Vêtements de trail appropriés si mauvais temps, réserve d'eau, barre céréales, montre GPS, téléphone, Bâtons acceptés.

Abandons.

Tout concurrent qui abandonne, doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre son dossard afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches...) D'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures. L'organisation rapatrie les concurrents ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement précisés sur le site internet. Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard par un bénévole ou au PC Course. Votre absence sur les sentiers donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver.

8– Classements et récompenses

a – Classements hommes et femmes, seront établis pour les 6H : 3H : 2 boucles. Un classement scratch H&F aux 3èes et 3 ers : Apres vérification de vos données enregistrées

b– Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur les sites FFA et officiels. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande aux organisateurs).

9– Ravitaillement

Un ravitaillement sera proposé par l'association Chierry j'y cours, sur l'aire de départ & arrivée. Seuls les coureurs auront la possibilité de se ravitailler à chaque tour.

10– Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur un circuit fermé à la circulation. Il est rappelé que tous les participants et accompagnateurs engagent leur propre responsabilité sur la voie publique, en dehors du circuit. La traversée de la rue Maurice Clause, sera assurée par les signaleurs.

b – Sécurité des concurrents .La sécurité est assurée par un médecin présent lors de l'épreuves des 6H.

c – Entraide entre concurrents Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d – Soins

Un médecin ainsi que des infirmières seront présents durant les 6H.

11– Droit à l'image De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise les organisateurs ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.

RÉSOLUTION DES LITIGES :

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs, communes ou propriétaires privés en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve. Les présentes conditions de participation et d'organisation sont soumises à la réglementation et à la législation française. En cas de litige, le ou les concurrents peuvent contacter l'organisation, afin de rechercher une solution amiable et s'engagent à le faire avant d'engager une procédure contentieuse. A défaut d'accord, la compétence géographique du Tribunal est celle du lieu de départ de la course

Respect de la nature.

La nature est notre terrain de jeux, Respectons-le

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage, une zone de propreté sera mise en place à chaque passage sur la ligne D/A. Buvez et mangez dans l'enceinte du poste de ravitaillement et utilisez les gobelets qui vous seront remis sur place.

Contact organisation

Chierrycours@free.fr

Jean-Marc Esteves

06.31.45.41.25